

L'an deux mille dix-huit, les vingt-six mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Syndical de la Maison intercommunale de la Petite Enfance « Les Ifs » en séance publique sous la présidence de Mme Maryse DI BERNARDO, *Présidente du SIRÉ*.

Étaient présents :

Voix délibératives :

Mmes CLAUDEL, DUCLOS et PERRET,
MM. ANDRÉ, COUTREAU, FASQUEL, FASTRÉ, JOVIC et LÉCRIVAIN

Membre(s) suppléant(s) avec voix délibérative : MM. DUMONT et MORICEAU

Membre(s) suppléant(s) sans voix délibérative :

Absents excusés :

Mme BERGAMINI, MM. MULLER et PINCHAUX

Secrétaire de séance : Mme CLAUDEL.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Communication(s) de la Présidente :

Néant

1. Adoption du Compte de Gestion 2017

Les contrôles effectués sur le Compte de Gestion ne font apparaître aucune anomalie et il est en accord avec le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Délibération n° 2018.06 adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION Budget 2017
<p>Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, Considérant que le Conseil Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier pour l'année 2016, Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente, Après avoir entendu Madame la Présidente, il est proposé au comité syndical d'adopter le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p>le Conseil Syndical décide à l'unanimité :</p> <p>D'adopter le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2017.</p>

2. Adoption du Compte administratif 2017

Il est procédé à la lecture du Compte Administratif 2017. Il est en accord avec le Compte de Gestion 2017 proposé par le Receveur et se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT - Dépenses		
	Voté 2017	Réalisé 2017
60611 Eau	1 600,00 €	1 830,34 €
60612 Energie - électricité	14 550,00 €	14 619,20 €
60622 Carburants	2 700,00 €	2 384,37 €
60623 Alimentation	473 000,00 €	455 707,05 €
60624 Pduits de traitement	750,00 €	912,70 €
60628 Autres fournitures non stockées	5 290,00 €	5 731,70 €
60632 Fournitures de petit équipement	3 400,00 €	1 286,89 €
60636 Vêtements de travail	800,00 €	739,51 €
6064 Fournitures administratives	2 100,00 €	1 918,79 €
6065 Livres, disques, cassettes	400,00 €	192,00 €
6067 Fournitures scolaires	600,00 €	618,39 €
6068 Autres matières et fournitures	1 200,00 €	1 251,38 €
6135 Locations mobilières	3 600,00 €	5 841,12 €
61521 Entretien de terrains	7 800,00 €	2 299,73 €
615221 Entretien de bâtiments publics	11 700,00 €	12 439,47 €
615232 Entretien réseaux	4 500,00 €	315,64 €
61551 Entretien matériel roulant	500,00 €	258,24 €
61558 Entretien autres biens mobiliers	11 000,00 €	12 682,73 €
6156 Maintenance	5 950,00 €	6 249,27 €
6161 Primes d'assurance multirisques	3 100,00 €	3 096,55 €
6168 Pime assurances autres	6 100,00 €	5 603,31 €
6182 Documentation générale et technique	6 470,00 €	6 848,16 €
6184 Versements à des org. de formation	5 600,00 €	2 240,00 €
6188 Autres frais divers	2 530,00 €	642,31 €
6225 Indemnité comptable ou régisseur	810,00 €	970,22 €
6226 Honoraires	3 531,90 €	3 109,40 €
6228 Divers	1 400,00 €	1 017,09 €
6231 Annonces et insertions	1 840,00 €	108,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	3 400,00 €	3 412,46 €
6237 Publications	640,00 €	0,00 €
6248 Frais de transport	391 000,00 €	379 831,18 €
6251 Voyages et déplacements	26 300,00 €	26 285,00 €
6256 Missions	0,00 €	2,00 €
6261 Frais d'affranchissement	2 300,00 €	2 409,75 €
6262 Frais de télécommunications	4 700,00 €	4 728,59 €
627 Services bancaires et assimil	820,00 €	822,00 €
6281 Concours divers	6 000,00 €	2 400,00 €
62878 Remboursements de frais	51 000,00 €	35 874,83 €
Total Chapitre 11 "Charges générales"	1 068 981,90 €	1 006 679,37 €
6331 Versement de transport	5 600,00 €	5 805,15 €
6332 Cotisations au FNAL	1 900,00 €	1 844,65 €
6336 Cotisations CNFPT - CIG	5 850,00 €	6 049,55 €
64111 Rémunération principale (FPT)	302 000,00 €	300 294,29 €
64112 NBI, supplément familial	14 800,00 €	13 438,48 €
64118 Autres indemnités (FPT)	49 700,00 €	46 756,80 €
64131 Rémunération (non FPT)	66 000,00 €	65 907,98 €
64138 Autres indemnités (non FPT)	9 450,00 €	9 239,69 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	73 500,00 €	73 333,01 €
6453 Cotisations caisses de retraite	101 000,00 €	100 143,41 €
6454 Cotisations Assedic	4 650,00 €	4 588,90 €
6455 Cotisations assurance du personnel	31 600,00 €	31 542,16 €
6458 Cotisations autres organismes	3 700,00 €	3 626,10 €
6475 Médecine du travail	1 365,00 €	1 106,32 €
6488 Autres charges	350,00 €	0,00 €
Total Chapitre 12 "Charges du personnel"	671 465,00 €	663 676,49 €
22 Dépenses imprévues	2 402,72 €	0,00 €
Total Chapitre 022 "Dépenses imprévues Fonct."	2 402,72 €	0,00 €
23 Virement à la section Investissement	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 023 "Virement section Invest."	0,00 €	0,00 €

	Voté 2017	Réalisé 2017
6811 Dot. Amortissements	151 408,73 €	151 408,73 €
Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre section"	151 408,73 €	151 408,73 €
6531 Indemnités des élus	18 100,00 €	18 030,68 €
6533 Cotisations retraite des élus	1 200,00 €	1 006,67 €
6534 Cot.séc.sociale part patr.élus	5 400,00 €	5 261,54 €
654 Pertes sur créances irrécouvrables	2 400,00 €	1 538,20 €
65737 Subv. autres étab. publics locaux	7 000,00 €	6 270,00 €
6574 Subv. fonctionnement organismes de droit privé	2 370,00 €	0,00 €
Total Chapitre 65 "Aut. charges gestion"	36 470,00 €	32 107,09 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	26 902,80 €	34 501,18 €
66112 ICNE rattachés	-954,09 €	-954,09 €
6688 Autres charges financières	40 048,88 €	0,00 €
Total Chapitre 66 "Charges financières"	65 997,59 €	33 547,09 €
673 Titres annulés (exercices antérieurs)	1 000,00 €	826,45 €
678 Autres charges exception.	0,00 €	156,96 €
Total Chapitre 67 "Charges exceptionnelles"	1 000,00 €	983,41 €
Total Dépenses de Fonctionnement :	1 997 725,94 €	1 888 402,18 €

FONCTIONNEMENT - Recettes		
	Voté 2017	Réalisés 2017
002 Excédent antérieur reporté Fonct.	21 458,41 €	0,00 €
Total Chapitre 002 "Excédent antérieur Fonct."	21 458,41 €	0,00 €
6419 Remb. sur rémunérations	11 000,00 €	33 835,64 €
6459 Remb. sur rémunérations	0,00 €	3 431,00 €
6479 Remb. autres charges sociales	0,00 €	309,34 €
Total Chapitre 013 "Atténuations de charges"	11 000,00 €	37 575,98 €
777 Subv. transférées au résultat	66 795,00 €	66 795,00 €
Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre sections"	66 795,00 €	66 795,00 €
70632 Redevances à caractère de loisirs	14 000,00 €	11 761,88 €
7066 Redevances pour services à caractère social	115 800,00 €	112 482,76 €
7067 Redevances services périscolaires	406 400,00 €	389 759,23 €
70688 Autres prestations de services	75 183,32 €	41 657,95 €
70878 Remb. par autres redevables	47 500,00 €	48 297,95 €
Total Chapitre 70 "Produits des services"	658 883,32 €	603 959,77 €
73111 Contributions directes	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 73 "Impôts et taxes"	0,00 €	0,00 €
74718 Autres subventions	230 000,00 €	455 854,78 €
7473 Subvention du Département	9 000,00 €	0,00 €
74748 Particip des communes	763 109,21 €	763 109,21 €
7478 Subvention autres organismes (CAFY)	230 000,00 €	235 466,48 €
7488 Autres attributions et participations	1 200,00 €	0,00 €
Total Chapitre 74 "Subventions"	1 233 309,21 €	1 454 430,47 €
752 Revenus sur immeubles	6 280,00 €	6 307,42 €
758 Prod. Divers de gest° courante	0,00 €	286,90 €
Total Chapitre 75 "Autres prdts gestion courante"	6 280,00 €	6 594,32 €
Total Recettes de Fonctionnement :	1 997 725,94 €	2 169 355,54 €

INVESTISSEMENT - Dépenses		
	Voté 2017	Réalisés 2017
020 Dépenses imprévues	6 521,24 €	0,00 €
Total Chapitre 020 "Dépenses imprévues Invest."	6 521,24 €	0,00 €
13911 Etat et établissements nationaux	8 567,00 €	8 567,00 €
13912 Régions	33 687,00 €	33 687,00 €
13913 Départements	19 524,00 €	19 524,00 €
13918 Autres	4 166,00 €	4 166,00 €
13931 Dotat° équipt territoires ruraux	851,00 €	851,00 €
Total Chapitre 040 "Opération d'ordre entre section"	66 795,00 €	66 795,00 €
1641 Emprunts	310 603,95 €	94 408,13 €
Total Chapitre 16 "Remb. d'emprunts"	310 603,95 €	94 408,13 €
2031 Frais d'études	5 000,00 €	0,00 €
2051 Concessions et droits similaires	2 500,00 €	1 769,40 €
Total Chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"	7 500,00 €	1 769,40 €
2128 Agencements et aménagements	5 000,00 €	0,00 €
2135 Installations générales	87 479,91 €	15 150,30 €
21534 Réseaux d'électrification	2 300,00 €	0,00 €
2158 Autres matériels et outillage	5 000,00 €	999,90 €

21784 Mobilier	5 000,00 €	0,00 €
2183 Matériel de bureau et informatique	7 000,00 €	0,00 €
2184 Mobilier	5 000,00 €	3 903,56 €
2188 Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €
Total Chapitre 21 "Immobilisations corporelles"	126 779,91 €	20 053,76 €
Total Dépenses d'Investissement :	518 200,10 €	183 026,29 €

INVESTISSEMENT - Recettes		
	Voté 2017	Réalisés 2017
001 Solde d'exécution d'Invest. Reporté	362 791,37 €	0,00 €
Total Chapitre 001 "Solde d'exécution d'Invest."	362 791,37 €	0,00 €
28031 Amort. frais d'études	10 014,00 €	10 014,00 €
28051 Amort. concessions et droits similaires	471,00 €	471,00 €
28121 Amort. Des plantations	84,00 €	84,00 €
28128 Amort. autres aménagements de terrains	1 697,00 €	1 697,00 €
28135 Amort. constructions & installations générales	87 253,82 €	87 253,82 €
28145 Amort. constructions sur sol d'autrui	29 717,00 €	29 717,00 €
28151 Amort. Des réseaux de voirie	4 028,00 €	4 028,00 €
28152 Amort. installations de voirie	9 466,12 €	9 466,12 €
281568 Amort. autres matériel incendie	211,56 €	211,56 €
28158 Amort. autres matériels techniques	2 643,00 €	2 643,00 €
281784 Amort. Mobilier	73,00 €	73,00 €
28183 Amort. matériels de bureau et informatique	1 380,11 €	1 380,11 €
28184 Mobilier	983,98 €	983,98 €
28188 Amort. autres immobilisations corporelles	3 386,14 €	3 386,14 €
Total Chapitre 040 " Opérations d'ordre entre section"	151 408,73 €	151 408,73 €
10222 FCTVA	4 000,00 €	7 978,00 €
Total Chapitre 10 "Dotations, fonds divers, réserves"	4 000,00 €	7 978,00 €
Total Recettes d'Investissement :	518 200,10 €	159 386,73 €

Soit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 888 402,18 €	183 026,29 €
Recettes	2 169 355,54 €	159 386,73 €
Résultats/section	280 953,36 €	- 23 639,56 €
Résultats antérieurs	21 458,41 €	362 791,37 €
Résultats cumulés/section	302 411,77 €	339 151,81 €
	641 563,58 €	

Madame la Présidente s'étant retirée, Monsieur FASTRÉ, 2^{ème} Vice-président du SIRÉ, présente au vote le Compte Administratif 2017.

Avis favorable du Bureau Syndical

Délibération n° 2018.07 adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF Budget 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du Conseil syndical en date du 29 mars 2017 approuvant le budget primitif,
Vu la délibération du Conseil syndical en date du 27 novembre 2017 adoptant la Décision Modificative n°1 au budget 2017,
Considérant que le Conseil Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,
Considérant que pour ce faire, la Présidente a quittée la séance et été remplacée par M. FASTRÉ, 2^{ème} Vice-Président,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,
Après avoir entendu Monsieur le 2^{ème} Vice-Président, il est proposé au conseil syndical d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 888 402,18 €	183 026,29 €
Recettes	2 169 355,54 €	159 386,73 €
Résultats/section	280 953,36 €	- 23 639,56 €
Résultats antérieurs	21 458,41 €	362 791,37 €
Résultats cumulés/section	302 411,77 €	339 151,81 €
	641 563,58 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2017.

Synthèse sur le Compte Administratif 2017

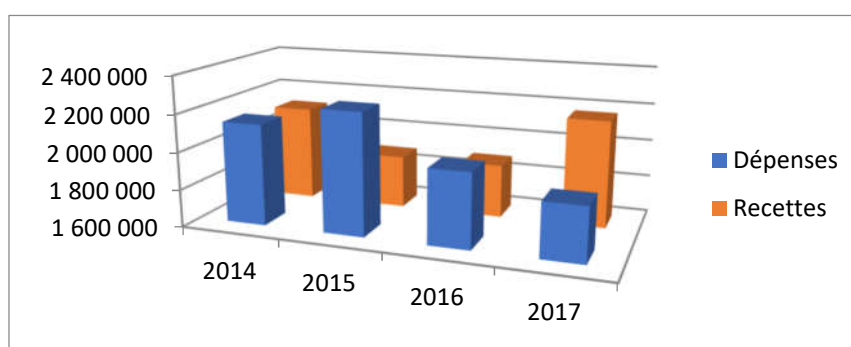
La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) créée, par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les opérations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le **Compte Administratif** soumis au Conseil Syndical retrace l'exécution du Budget du SIRÉ relatif à l'exercice comptable 2017.

Section de fonctionnement

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'établit à 94,5% des crédits alloués au Syndicat en 2017. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 888 402€ soit une baisse globale d'environ 5,4% par rapport à 2016. On constate un excédent de 280 953€ de la section pour l'exercice 2017, auquel s'ajoute le résultat affecté de 2016 faisant ressortir un résultat cumulé positif de fonctionnement de 302 411€. Ce résultat sera reporté au Budget Primitif 2018.

Pour mémoire, aux cours des derniers exercices, la section de fonctionnement du budget faisait ressortir les données suivantes :



	2014	2015	2016	2017
Dépenses	2 140 667	2 248 316	1 996 094	1 888 402
Recettes	2 111 033	1 881 817	1 884 789	1 169 355

Dépenses de fonctionnement

Le Chapitre 011 « Charges générales » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance, les frais de communication... s'établit à 1 006 679 €, soit une baisse de 23.6% par rapport à 2017.

Le Chapitre 012 « Charges du personnel » représente un montant de 663 676 € (629 841 € déduction faite des remboursements), soit une hausse de 1,45% par rapport à 2016.

Le Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », s'élève à 32 107 € ce poste est stable par rapport à 2016.

Les charges inscrites au **chapitre 66 « Charges financières »** s'établissent à 33 547 € et représentent le règlement des intérêts d'emprunts.

Recettes de fonctionnement

La réalisation des recettes de fonctionnement est supérieure de 8,69% des prévisions.

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 2 169 355 € contre 1 884 789€ en 2016.

Le Chapitre 013 « Atténuation de charges » représente principalement le remboursement sur rémunérations du personnel en congé maladie.

Au Chapitre 70 « Produits des services » figurent les recettes perçues au titre des participations familiales pour les colonies de vacances, l'accueil des enfants à la Maison de la Petite Enfance « Les Ifs », le transport scolaire et la cantine du collège B. Franklin ainsi que le remboursement des communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine pour les frais de restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire et les personnes âgées.

Le Chapitre 74 « Subventions et participations » enregistre les subventions perçues par le STIF et le Département pour le transport scolaire, la CAF pour la petite enfance ainsi que les participations des communes.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2017 à 183 026 €. Le remboursement d'emprunts (remboursement de capital) représente 94 408 €. Les opérations d'ordre entre sections représentent 66 795 €.

Les investissements ne représentent que 20 053 €.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement d'un montant de 159 386 € comprennent les dotations aux amortissements d'investissements des années antérieures qui constituent une charge de fonctionnement et une recette d'investissement (151 408 €), et le FCTVA : subvention calculée en fonction des dépenses d'investissement réalisées à N-2 (7 978 €).

Madame La Présidente rejoint l'assemblée et reprend la présidence

3. Affectation du résultat M14 de 2017 sur 2018

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017, soit 641 563,58 € somme suit :

- Affectation à l'excédent reporté section Fonctionnement : 302 411,77 €
- Affectation à l'excédent reporté section Investissement : 339 151,81 €

Avis favorable du Bureau Syndical

Délibération n° 2018.08 adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT M14 Année 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Après avoir entendu Madame la Présidente, après avis favorable du bureau, il est proposé au conseil syndical d'affecter le résultat 2017, comme suit :

Affectation à l'excédent reporté ligne 002 Fonctionnement	302 411,77 €
Affectation à l'excédent reporté ligne 001 Investissement	339 151,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

D'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme exposé.

4. Budget Primitif 2018 – Participation financière des Communes

Il est procédé à la lecture du document « Proposition de Budget 2018 » sur lequel le budget général est présenté section par section et article par article.

Madame la Présidente informe les membres que les participations des communes sont calculées différemment suivant les services du SIRE :

- Transport : au nombre d'usagers
- Restauration : au nombre d'habitants
- Collège : au nombre d'habitants
- Petite enfance : au nombre d'enfants accueillis
- Siège et autres services : au nombre d'habitants

L'excédent constaté va permettre d'une part, le remboursement de l'emprunt qui n'a pas pu être soldé à N-1 faute de capacité de couverture suffisante, et d'autre part, de baisser la participation des communes pour 2018.

M. MORICEAU souligne que de ce fait le syndicat n'a plus de provision pour un éventuel projet d'investissement.

Mme La Présidente rappelle qu'une réserve avait été constituée au fil des années précédentes pour financer des projets d'investissement comme le réaménagement du quartier de la gare ou la construction d'une cuisine centrale. Considérant le transfert de certaines compétences à la communauté urbaine GPS&O et les communes ayant fait le choix d'une restauration collective en liaison froide, il n'est plus question de gros investissement au budget du syndicat.

Les contributions des 3 communes du SIRE pour le budget 2018 s'élèvent à 943 961,24€ et se répartissent comme suit :

	Épône	La Falaise	Mézières
Petite Enfance	303 476,98 €	8 925,79 €	124 961,11 €
Transport Scolaire	22 743,80 €	0,00 €	21 166,20 €
Restauration collective	1 663,24 €	150,65 €	936,11 €
Collège	24 132,09 €	2 185,80 €	13 582,12 €
Siège	254 044,55 €	23 010,44 €	142 982,38 €
SOIT PAR COMMUNE	606 060,65 €	34 272,68 €	303 627,91 €
	943 961,24 €		

Considérant le résultat cumulé de l'année 2017, il est proposé de diminuer la participation des communes d'un montant de 496 000€ permettant ainsi d'atténuer les participations 2018 comme suit :

Atténuation par habitant (10 843)	-45,74 €
Épône (6 558)	-299 987,83 €
La Falaise (594)	-27 171,82 €
Mézières-sur-Seine (3 691)	-168 840,36 €

Soit la participation des communes suivante :

	Épône	La Falaise	Mézières
Participations calculées	606 060,65 €	34 272,68 €	303 627,91 €
Atténuations proposées	299 987,83 €	27 171,82 €	168 840,36 €
SOIT PAR COMMUNE	306 072,81 €	7 100,86 €	134 787,55 €
	447 961,24 €		

Il est précisé que la participation des communes devra être versée mensuellement le 10 de chaque mois à compter du mois d'avril 2018 et qu'il pourra être demandé un versement à tout moment au constat d'une capacité de couverture des dépenses du SIRE insuffisante.

Budget Primitif 2018 est proposé comme suit :

- Section de fonctionnement équilibré pour 1 990 588,01€
- Section d'investissement équilibré pour 480 204,38€

FONCTIONNEMENT - Dépenses		
	Proposé 2018	Réalisé 2017
60611 Eau	2 050,00 €	1 830,34 €
60612 Energie - électricité	14 800,00 €	14 619,20 €
60622 Carburants	2 900,00 €	2 384,37 €
60623 Alimentation	476 020,00 €	455 707,05 €
60624 Pduits de traitement	900,00 €	912,70 €
60628 Autres fournitures non stockées	5 800,00 €	5 731,70 €
60632 Fournitures de petit équipement	3 300,00 €	1 286,89 €
60636 Vêtements de travail	850,00 €	739,51 €

6064	Fournitures administratives	2 100,00 €	1 918,79 €
6065	Livres, disques, cassettes	550,00 €	192,00 €
6067	Fournitures scolaires	350,00 €	618,39 €
6068	Autres matières et fournitures	1 250,00 €	1 251,38 €
6135	Locations mobilières	5 900,00 €	5 841,12 €
61521	Entretien de terrains	2 900,00 €	2 299,73 €
615221	Entretien de bâtiments publics	17 960,00 €	12 439,47 €
615232	Entretien de réseaux	2 500,00 €	315,64 €
61551	Entretien matériel roulant	500,00 €	258,24 €
61558	Entretien autres matériels	11 500,00 €	12 682,73 €
6156	Maintenance	6 500,00 €	6 249,27 €
6161	Primes d'assurances Multirisque	3 300,00 €	3 096,55 €
6168	Primes d'assurances autres	6 000,00 €	5 603,31 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €
6182	Documentation générale et technique	6 900,00 €	6 848,16 €
6184	Versements à des org. de formation	7 300,00 €	2 240,00 €
6188	Autres frais divers	500,00 €	642,31 €
6225	Indemnité comptable ou régisseur	830,00 €	970,22 €
6226	Honoraires	3 000,00 €	3 109,40 €
6228	Divers	1 100,00 €	1 017,09 €
6231	Annonces et insertions	400,00 €	108,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	3 500,00 €	3 412,46 €
6237	Publications	640,00 €	0,00 €
6238	Publicités, publications divers	50,00 €	0,00 €
6248	Frais de transport	390 000,00 €	379 831,18 €
6251	Voyages et déplacements	35 000,00 €	26 285,00 €
6256	Missions	0,00 €	2,00 €
6261	Frais d'affranchissement	2 570,00 €	2 409,75 €
6262	Frais de télécommunications	4 950,00 €	4 728,59 €
627	Services bancaires et assimil	800,00 €	822,00 €
6281	Concours divers	3 000,00 €	2 400,00 €
62878	Remboursements de frais	31 000,00 €	35 874,83 €
Total Chapitre 11 "Charges générales"		1 059 470,00 €	1 006 679,37 €
6331	Versement de transport	6 200,00 €	5 805,15 €
6332	Cotisations au FNAL	2 000,00 €	1 844,65 €
6336	Cotisations CNFPT - CIG	6 250,00 €	6 049,55 €
64111	Rémunération principale (FPT)	314 000,00 €	300 294,29 €
64112	NBI, supplément familial	13 500,00 €	13 438,48 €
64118	Autres indemnités (FPT)	47 900,00 €	46 756,80 €
64131	Rémunération (non FPT)	63 000,00 €	65 907,98 €
64138	Autres indemnités (non FPT)	8 500,00 €	9 239,69 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	73 400,00 €	73 333,01 €
6453	Cotisations caisses de retraite	103 400,00 €	100 143,41 €
6454	Cotisations Assedic	4 500,00 €	4 588,90 €
6455	Cotisations assurance du personnel	31 900,00 €	31 542,16 €
6458	Cotisations autres organismes	3 635,00 €	3 626,10 €
6475	Médecine du travail	1 365,00 €	1 106,32 €
6488	Autres charges	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 12 "Charges du personnel"		679 550,00 €	663 676,49 €
22	Dépenses imprévues (maxi 7,5% des dépenses réelles prévues)	17 755,12 €	0,00 €
Total Chapitre 022 "Dépenses imprévues Fonct."		17 755,12 €	0,00 €
23	Virement à la section Investissement	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 023 "Virement section Invest."		0,00 €	0,00 €
6811	Dot. Amortissements	140 621,57 €	151 408,73 €
Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre section"		140 621,57 €	151 408,73 €
6531	Indemnités des élus	18 150,00 €	18 030,68 €
6533	Cotisations retraite des élus	1 100,00 €	1 006,67 €
6534	Cot.séc.sociale part part. élus	5 300,00 €	5 261,54 €
6541	Créances admises en non-valeur	600,00 €	1 538,20 €
65737	Autres EPL	6 870,00 €	6 270,00 €
65738	Subv. autres organismes publics	0,00 €	0,00 €
6574	Subv. fonctionnement organismes de droit privé	2 500,00 €	0,00 €
Total Chapitre 65 "Aut. charges gestion"		34 520,00 €	32 107,09 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 510,28 €	34 501,18 €
66112	ICNE rattachés	-809,81 €	-954,09 €

6688	Autres charges financières	29 770,85 €	
Total Chapitre 66 "Charges financières"		55 471,32 €	33 547,09 €
6718	Autres charges exception.	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	3 000,00 €	826,45 €
678	Autres charges except.	200,00 €	156,96 €
Total Chapitre 67 "Charges exceptionnelles"		3 200,00 €	983,41 €
Total Dépenses de Fonctionnement :		1 990 588,01 €	1 888 402,18 €

FONCTIONNEMENT - Recettes			
	Proposé 2018	Réalisé 2017	
002	Excédent antérieur reporté Fonct.	302 411,77 €	0,00 €
Total Chapitre 002 "Excédent antérieur Fonct."		302 411,77 €	0,00 €
6419	Remb. sur rémunérations	10 000,00 €	33 835,64 €
6459	Rem. Sur charges sécurité sociale	0,00 €	3 431,00 €
6479	Remb. autres charges sécurité sociale	0,00 €	309,34 €
Total Chapitre 013 "Atténuations de charges"		10 000,00 €	37 575,98 €
777	Subv. transférées au résultat	66 795,00 €	66 795,00 €
Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre sections"		66 795,00 €	66 795,00 €
70631	Redevances à caractère sportif	0,00 €	0,00 €
70632	Redevances à caractère de loisirs	23 000,00 €	11 761,88 €
7066	Redevances pour services à caractère social	115 000,00 €	112 482,76 €
7067	Redevances services périscolaires	407 720,00 €	389 759,23 €
70688	Autres prestations de services	43 700,00 €	41 657,95 €
70878	Remb. par autres redevables	47 700,00 €	48 297,95 €
Total Chapitre 70 "Produits des services"		637 120,00 €	603 959,77 €
74718	Autres subventions	300 000,00 €	455 854,78 €
7473	Subvention du Département	0,00 €	0,00 €
74748	Participation des autres communes	447 961,24 €	763 109,21 €
7478	Subvention autres organismes (CAFY)	220 000,00 €	235 466,48 €
7488	Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 74 "Subventions"		967 961,24 €	1 454 430,47 €
752	Revenus sur immeubles	6 300,00 €	6 307,42 €
758	Prod. Divers de gest° courante	0,00 €	286,90 €
Total Chapitre 75 "Autres prdts gestion courante"		6 300,00 €	6 594,32 €
Total Recettes de Fonctionnement :		1 990 588,01 €	2 169 355,54 €

INVESTISSEMENT - Dépenses			
	Proposé 2018	Réalisé 2017	
020	Dépenses imprévues (maxi 7,5% des dépenses réelles prévues)	1 349,27 €	0,00 €
Total Chapitre 020 "Dépenses imprévues Invest."		1 349,27 €	0,00 €
13911	Etat et établissements nationaux	8 567,00 €	8 567,00 €
13912	Régions	33 687,00 €	33 687,00 €
13913	Départements	19 524,00 €	19 524,00 €
13918	Autres	4 166,00 €	4 166,00 €
13931	DGE	851,00 €	851,00 €
Total Chapitre 040 "Opérations d'ordre entre section"		66 795,00 €	66 795,00 €
1641	Emprunts	277 560,11 €	94 408,13 €
Total Chapitre 16 "Remb. d'emprunts"		277 560,11 €	94 408,13 €
2031	Frais d'étude	0,00 €	0,00 €
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences...	6 000,00 €	1 769,40 €
Total Chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"		6 000,00 €	1 769,40 €
2128	Agencements et aménagements	5 000,00 €	0,00 €
2135	Installations générales (fenêtres 16850€)	103 000,00 €	15 150,30 €
21534	Installations réseaux d'électrification	2 500,00 €	0,00 €
2158	Autres matériels et outillages	5 000,00 €	999,90 €
21784	Mobilier	0,00 €	0,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €	0,00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €	3 903,56 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	0,00 €
Total Chapitre 21 "Immobilisations corporelles"		128 500,00 €	20 053,76 €
Total Dépenses d'Investissement :		480 204,38 €	183 026,29 €

INVESTISSEMENT - Recettes		
	Proposé 2018	Réalisé 2017

001 Solde d'exécution d'Invest. Reporté	339 151,81 €	0,00 €
Total Chapitre 001 "Solde d'exécution d'Invest."	339 151,81 €	0,00 €
021 Virement de la section Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 021 "Virement de la section Fonct."	0,00 €	0,00 €
28031 Amort. frais d'études	0,00 €	10 014,00 €
28051 Amort. concessions et droits similaires	0,00 €	471,00 €
28121 Amort. plantations d'arbres	84,00 €	84,00 €
28128 Amort. autres aménagements de terrains	1 697,00 €	1 697,00 €
28135 Amort. constructions & installations générales	88 213,30 €	87 253,82 €
28145 Amort. constructions sur sol d'autrui	29 717,00 €	29 717,00 €
28151 Amort. réseaux de voirie	4 028,00 €	4 028,00 €
28152 Amort. installations de voirie	9 466,12 €	9 466,12 €
281568 Autre matériel incendie	0,00 €	211,56 €
28158 Amort. autres matériels techniques	1 854,36 €	2 643,00 €
281784 Amort. mobilier	73,00 €	73,00 €
28183 Amort. matériel de bureau et informatique	949,39 €	1 380,11 €
28184 Amort. mobilier	1 264,40 €	983,98 €
28188 Amort. autres immobilisations corporelles	3 275,00 €	3 386,14 €
Total Chapitre 040 " Opérations d'ordre entre section"	140 621,57 €	151 408,73 €
10222 FCTVA	431,00 €	7 978,00 €
Total Chapitre 10 "Dotations, fonds divers, réserves"	431,00 €	7 978,00 €
Total Recettes d'Investissement :	480 204,38 €	159 386,73 €

Synthèse sur le Budget Primitif 2018

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) créée, par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les opérations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'un syndicat pourvoit aux dépenses de création et d'entretien des établissements ou services pour lesquels le syndicat est constitué (art. L5212-18 du CGCT)

Les recettes du budget du syndicat comprennent (art. L5212-19 du CGCT) :

1. La contribution des communes associées,
2. Le revenu des biens, meubles ou immeubles du syndicat,
3. Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,
4. Les subventions de l'Etat, de la région, du département et des communes,
5. Les produits des dons et legs,
6. Le produit des taxes, redevance et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés,
7. Le produit des emprunts.

Le Budget Primitif peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année et doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement.

Chaque année, la participation des communes adhérentes du SIRÉ (Epône, Mézières-sur-Seine et La Falaise) est déterminée en fonction des différentes compétences du syndicat.

Selon le domaine d'activité, le montant restant à la charge du SIRÉ (subventions et/ou facturations aux familles, déduites) est partagé entre les communes selon le nombre de bénéficiaires répartis entre chaque commune, ou, à défaut, selon le nombre d'habitants.

Le SIRÉ ne compte qu'un budget général qui regroupe les activités du syndicat (Petite enfance, transport scolaire, restauration, colonies, consultations juridiques...). Des prévisions sont établies pour chaque « services », déterminant ainsi le montant des participations des communes nécessaires au bon fonctionnement de chacune des compétences du SIRÉ.

Le budget 2018 du SIRÉ a été voté le lundi 26 mars 2018.

Section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre pour un montant de 480 204,38€. Les recettes sont constatées par les dotations aux amortissements d'investissements des années antérieures (150 621,57€) et par le solde d'exécution d'investissement reporté de l'exercice 2017 (339 151,81€).

Constatant ce solde d'exécution d'investissement, il est décidé de procéder au remboursement anticipé d'un emprunt dont le capital dû après l'échéance du 30/03/2018 est de 205 111,51 €, cette opération n'ayant pu aboutir en 2017 faute de capacité de couverture insuffisante.

Section de fonctionnement

Pour 2018, les dépenses de fonctionnement devront être contenues. Le budget primitif de la section de fonctionnement est calculé compte-tenu d'une augmentation des frais d'alimentation (augmentation du prix d'achat et des effectifs scolaires) ainsi que d'une augmentation des frais de transport scolaires et s'équilibre pour un montant de 1 990 588,01 € pour un réalisé en 2017 de 1 888 402,18 €.

Les chiffres clefs du budget pour chaque compétence

Compétence	Dépenses de Fonctionnement	Participations des communes	Dont Epône	Dont La Falaise	Dont Mézières
Petite Enfance	699 915€	437 363€	303 477€	8 925€	124 961€
Transport scolaire	390 310€	43 910€	22 744€	0€	21 166€
Restauration	452 772€	2 750€	1 663€	151€	936€
Admin. générale & Autres services	447 591€	459 937€	278 177€	25 196€	156 564€
TOTAUX	1 990 588€	943 960€	606 061€	34 272€	303 627€

Le résultat cumulé de l'exercice 2017, a permis d'atténuer la participation des communes d'un montant de 496 000€ (45,74€/habitant), soit un montant total de participation de 447 961€ réparti comme suit :

Epône	La Falaise	Mézières
306 073€	7 101€	134 787€

5. Colonies de vacances été 2018 – Participations financières des familles

La Commission Jeunesse, constituée de Mme PERRET, MM. JOVIC et COUTREAU, s'est réunie le mardi 20 mars à 10h00 pour étudier les offres et choisir les séjours qui seront proposés aux familles pour l'été 2018.

Sur 28 demandes de DCE enregistrées, 14 offres ont été reçues portant sur 1 ou 2 lots avec une ou plusieurs propositions pour chaque lot (lot n° 1 : 19 propositions – lot n° 2 : 17 propositions)

Les séjours retenus par la Commission sont :

• Lot n° 1 « 6 à 12 ans – 2 semaines en juillet » du dimanche 8 au dimanche 22 juillet 2018

↳ Organisme : ASSOCIATION ACTION EXPRESSION

☞ Séjour « Les Robinsons et les Pirates » à ENTRAYGUES S/TRUYERE (Aveyron) – 915€/place

Activités : Séjour à thème sur les contes et légendes, jeux de rôles et créativité avec la nature. Construction de cabanes et radeau – confection de costumes – journée canoë – journée tir à l'arc – gymnastique acrobatique – sorties piscine – nuit découverte des astres – sports collectifs – veillées et spectacles.

• Lot n° 2 « 12 à 15 ans – 2 semaines en juillet » du dimanche 8 au samedi 21 juillet 2018

↳ Organisme : GECTURE

☞ Séjour : « Eaux-vives à Serre Chevalier » à LA SALLE LES ALPES (Hautes Alpes) 973€/place

Activités : 2 séances de Rafting – 1 séance d'Hydro speed – 1 séance de Canyoning – Randonnée – Trotin'herbe – Baignades au lac biotope -Marché des producteurs – Course d'orientation -Grands-jeux - Veillées animées...

A N-1 il avait été déterminé les modalités suivantes :

Tranches	Déterminations du Quotient Familial : <u>Revenu Fiscal Référence N-1 + alloc.</u> Nbre de parts	Participations familiales
SIRÉ1	RFR.+Alloc./Nb parts inférieur 3 500 €	20% avec un minimum à payer de 45 €. <i>(bons C.A.F. ou autres aides non compris)</i>
SIRÉ2	RFR+Alloc./Nb parts entre 3 501 € et 7 000 €	30 %
SIRÉ3	RFR+Alloc./Nb parts entre 7 001 € et 10 500 €	40 %

SIRÉ4	RFR+Alloc./Nb parts entre 10 501 € et 14 000 €	50 %
SIRÉ5	RFR+Alloc./Nb parts entre 14 001 € et 16 000 €	60 %
SIRE 6	RFR+Alloc./Nb parts supérieur à 16 001 €	70 %
SIRÉ7	Extra Muros	100 %

Précisant que :

- L'inscription de 2 enfants d'une même fratrie donne lieu à l'application d'une réduction de 25 % sur le séjour le plus coûteux,
- L'inscription de 3 enfants d'une même fratrie donne lieu à l'application d'une réduction de 25% sur les deux séjours les plus coûteux,
- L'inscription d'enfants extra SIRÉ est possible dans la limite des places disponibles et donne lieu à l'application de la tarification SIRÉ7 (sauf pour les enfants du personnel du SIRÉ).
- Les règlements peuvent être échelonnés sur 1, 2 ou 3 mois (juin/juillet ou juin/juillet/août).

Soit pour les séjours choisis :

	SIRÉ 1	SIRÉ 2	SIRÉ 3	SIRÉ 4	SIRÉ 5	SIRE 6	SIRE 7
Les Robinsons et la Pirates – 6/12 ans	183,00 €	274,50 €	366,00 €	457,50 €	549,00 €	640,50 €	915,00 €
Eaux-vives à Serre Chevalier – 12/15 ans	195,00 €	292,00 €	389,00 €	487,00 €	584,00 €	681,00 €	973,00 €

Il convient d'autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents se rapportant au MAPA et de déterminer le montant des participations des familles pour l'année 2018.

Délibération n° 2018.10 adoptée à l'unanimité

COLONIES DE VACANCES – ETE 2018

Choix des séjours – Participation financière des familles

Madame la Présidente informe les membres présents que dans le cadre de l'organisation des colonies de vacances de l'été 2018, une consultation a été menée selon la procédure adaptée. Après étude des offres reçues et le choix des séjours par la Commission Jeunesse, il y a lieu d'autoriser la signature de tous les documents s'y rapportant et de déterminer les modes de calcul des quotients familiaux et des montants des participations des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

D'autoriser la Présidente à signer les documents à intervenir comme suit :

• Séjour n° 1 « 6 à 12 ans – 2 semaines en juillet »

↳ Organisme : ASSOCIATION ACTION EXPRESSION

☞ Séjour « Les Robinsons et les Pirates » à ENTRAYGUES S/TRUYERE (Aveyron) du 8 au 22 juillet 2018 – 915€/place

• Séjour n° 2 « 12 à 15 ans – 2 semaines en juillet »

↳ Organisme : GECTURE

☞ Séjour : « Eaux-vives à Serre Chevalier » à LA SALLE LES ALPES (Hautes Alpes) du 8 au 21 juillet 2018 - 973€/place

Détermine les quotients familiaux et les pourcentages des participations familiales comme suit :

Tranches	Déterminations du Quotient Familial : <u>Revenu Fiscal Référence N-1 + alloc.</u> Nbre de parts	Participations familiales
SIRÉ1	RFR.+Alloc./Nb parts inférieur 3 500 €	20% avec un minimum à payer de 45 €. (bons C.A.F. ou autres aides non compris)
SIRÉ2	RFR+Alloc./Nb parts entre 3 501 € et 7 000 €	30 %
SIRÉ3	RFR+Alloc./Nb parts entre 7 001 € et 10 500 €	40 %
SIRÉ4	RFR+Alloc./Nb parts entre 10 501 € et 14 000 €	50 %
SIRÉ5	RFR+Alloc./Nb parts entre 14 001 € et 16 000 €	60 %
SIRE 6	RFR+Alloc./Nb parts supérieur à 16 001 €	70 %
SIRÉ7	Extra Muros	100 %

Fixe les participations familiales des séjours choisis comme suit :

	SIRÉ 1	SIRÉ 2	SIRÉ 3	SIRÉ 4	SIRÉ 5	SIRE 6	SIRE 7
Séjour n° 1 – ENTRAYGUES S/TRUYERE – 6/12 ans	183,00 €	275,00 €	366,00 €	458,00 €	546,00 €	641,00 €	915,00 €
Séjour n° 2 – LA SALLE LES ALPES – 12/15 ans	195,00 €	292,00 €	389,00 €	487,00 €	584,00 €	681,00 €	973,00 €

Précise que :

- L'inscription de 2 enfants d'une même fratrie donnera lieu à l'application d'une réduction de 25% sur le séjour le plus coûteux.
- L'inscription de 3 enfants d'une même fratrie donnera lieu à l'application d'une réduction de 25% sur les 2 séjours les plus coûteux.
- L'inscription d'enfants extra-SIRÉ est possible dans la limite des places disponibles et donnera lieu à l'application de la tarification SIRÉ 6 (sauf enfants du personnel du SIRÉ).
- Les règlements seront échelonnés sur 1, 2 ou 3 mois (juin/juillet ou juin/juillet/août) et les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2018 – Article 6251.

6. Restauration collective des établissements des communes membres du SIRE - Recondution du marché avec SODEXO

Un marché de restauration collective pour les établissements scolaires, périscolaires, extrascolaires et des personnes âgées des communes d'Epône, de La Falaise et de Mézières-sur-Seine a été conclu avec la Société SODEXO à effet au 1^{er} septembre 2016.

Ce marché est reconductible expressément par périodes annuelles sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. La décision du pouvoir adjudicateur doit être notifiée au titulaire moyennant un préavis de 4 mois soit avant le 1^{er} mai 2018

Il convient d'autoriser Mme la Présidente à signer la décision de reconduction du marché avec la Société SODEXO pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Délibération n° 2018.11 adoptée à l'unanimité

RESTAURATION COLLECTIVE EN LIAISON FROIDE POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET LES PERSONNES AGEES DES COMMUNES D'EPONE, MEZIERES-SUR-SEINE ET LA FALAISE

Recondution du Marché avec la Société SODEXO

Un marché de restauration collective pour les établissements scolaires, périscolaires, extrascolaires et des personnes âgées des communes d'Epône, de La Falaise et de Mézières-sur-Seine a été conclu avec la Société SODEXO à effet au 1^{er} septembre 2016.

Ce marché conclu pour un an est reconductible expressément par périodes annuelles sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

La décision du pouvoir adjudicateur doit être notifiée au titulaire moyennant un préavis de 4 mois soit avant le 1^{er} mai 2018.

Il est précisé que le marché a déjà fait l'objet d'une reconduction pour l'année scolaire 2016/2017.

Entendu les explications de la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

Autorise la Présidente à signer la décision de reconduction du marché relative à la restauration collective en liaison froide pour les établissements scolaires, périscolaires, extrascolaire et les personnes âgées des communes d'Epône, Mézières-sur-Seine et La Falaise.

Il est précisé qu'une association de parents d'élèves a sollicité la visite de la cuisine centrale. Une demande a été faite à SODEXO qui ouvrira les portes de la cuisine dont nous dépendons « les Petits Gastronomes » qui est située à Pontault-Combault. La visite est programmée le Jeudi 24 mai à 9h. Cependant, SODEXO informe que les visites sont destinées prioritairement aux clients, donc aux élus des collectivités. Ils acceptent que les parents d'élèves soient présents mais limité à 1 représentant par commune, permettant ainsi de recevoir 1 élu et 1 représentant de parents d'élèves par commune.

7. Subvention à l'Association Sportive du Collège B. Franklin – Année 2018

Les subventions aux différentes associations du Collège B. Franklin ont été attribuées lors de la dernière séance du Comité syndical à l'exception de l'Association Sportive dont la demande présentait des incohérences dans les calculs et pour laquelle des renseignements complémentaires étaient nécessaires, notamment dans l'identification des investissements. Pour information voici l'historique des subventions versées à cette association :

Associations du Collège Benjamin Franklin d'Épône	Attribution 2016	Attribution 2017	Vœux 2018
Association Sportive	1 000.00 €	400.00 €	1 000.00 €

Il convient de déterminer le montant de la subvention 2018

Après étude des éléments financiers fournis par l'association, il apparaît que l'encaisse prévisionnel de l'Association Sportive s'élève à 10 152.72€, aussi, considérant cette trésorerie, il est proposé de ne pas attribuer de subvention, précisant qu'il n'est pas exclu que le SIRE attribue une subvention en cours d'année pour soutenir un projet exceptionnel ou une dépense particulière. Cette notion devra être mentionnée sur le courrier de notification à l'association.

Délibération n° 2018.12 adoptée à la majorité – 1 voix contre (M. Moriceau)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Budget 2018

Association Sportive du Collège B. Franklin d'Épône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu les documents fournis par l'association sportive du Collège B. Franklin d'Épône,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité à 11 voix pour et 1 voix contre (M. Moriceau) :

De ne pas accorder de subvention à l'Association Sportive du Collège B. Franklin d'Épône pour l'année scolaire 2017/2018.

Précise que toutes demandes d'une subvention exceptionnelle relative à un projet ou une opération réalisée par l'Association Sportive du Collège en cours d'année sera présentée au vote.

8. Transport scolaire – Participations financières des familles 2018/2019

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence en matière de services de transports scolaires, le STIF a mis en place un fonctionnement au niveau régional auquel les autorités organisatrices comme le SIRE doivent se conformer.

La réglementation des transports scolaires prévoit que l'accès à ce service doit être facilité pour les élèves dont les besoins en matière de déplacement sont considérés prioritaires ; c'est-à-dire domiciliés à 3km ou plus en zone rurale et 5km ou plus en zone urbaine, sauf en cas d'obligation d'emprunter un circuit reconnu dangereux en raison d'un cheminement piéton inexistant ou non sécurisé (pas de trottoir, pas de passage piétons ou pas d'éclairage public).

Soit deux catégories d'élèves :

1. Les élèves éligibles à la subvention – à plus de 3 km ou sur circuit dangereux
2. Les élèves non éligibles – autres usagers

Il y a lieu de fixer les montants des participations familiales pour l'année scolaire 2018/2019 considérant que :

- Le STIF a fixé l'indice d'actualisation des prix à 1,0199 par rapport à N-1, soit le tarif des abonnements 2018/2019 suivant :
 - **Elèves éligibles :** 303,20€ (2017/2018 : 297,30€)
 - **Non éligibles :** 867,20€ (2017/2018 : 850,30€)
- Le Conseil Départemental maintient une subvention de 195€/élève transporté que celui-ci soit éligible ou non.

Soit les tarifs pour les usagers :

- **Elèves éligibles :** 108,20€ (2017/2018 : 102,30€)
- **Non éligibles :** 672,20€ (2017/2018 : 655,30€)

Pour mémoire, à N-1 le SIRE a instauré une grille tarifaire en relation avec la réglementation du SITF prenant en compte l'éloignement de l'arrêt fréquenté par l'élève plus ou moins 3kms de l'établissement scolaire ou un circuit dangereux, soit les tarifs pour 2017/2018 :

- **Tarif 1 : distance de l'arrêt supérieure ou égale à 3km ou circuit dangereux = 102,30€ (tarif fixé par le STIF)**
⇒ Place Mal Juin – Bout du Monde – Canada – Bois de l'Aulne – Fontaine Lubin – La Villeneuve – Chauffour – Les Liserettes – Velannes Le fourneau (collégiens) – Velannes Pinceloup (collégiens) – Velannes Moulin à Vent (collégiens) – Les Biches – Saint-Martin.

- **Tarif 2 : distance de l'arrêt inférieur à 3km = 217€ (idem N-1, N-2 et N-3)**
⇒ Place Grimblot – Libération – Gare SNCF (sauf extra-muros) – Les Ligneux – Velannes Le Fourneau, Pinceloup et Moulin à vent (écoliers).

Application d'un tarif dégressif pour les fratries :

- 1er enfant : plein tarif
- 2ème enfant : 60 % du tarif applicable à l'élève
- A partir du 3ème enfant : 40 % du tarif applicable à (aux) l'élève(s)

Concernant les modalités de règlement : La facture du titre de transport sera adressée aux familles en début d'année scolaire.

Il convient de fixer les montants de la participation financière des familles pour l'année scolaire 2018/2019

Considérant l'augmentation du STIF d'approximativement 6€ sur le tarif des élèves éligible, il est proposé d'appliquer la même augmentation sur le tarif des élèves non éligibles soit les tarifs suivants :

- **Tarif 1 : distance de l'arrêt supérieure ou égale à 3km ou circuit dangereux = 108,20€ (tarif fixé par le STIF)**
- **Tarif 2 : distance de l'arrêt inférieur à 3km = 223€**

Les modalités de dégressivité et de facturation fixées en 2017 sont maintenues.

Délibération n° 2018.13 adoptée à la majorité – 1 voix contre (M. Moriceau)

TRANSPORT SCOLAIRE

Participations financières des familles Année scolaire 2018/2019

Madame la Présidente informe que dans le cadre de la convention de délégation de compétence en matière de services de transports scolaires, le STIF a mis en place un fonctionnement au niveau régional auquel le SIRÉ, en qualité d'autorité organisatrice de proximité, doit se conformer.

Par délibération 2012.08 du 8 mars 2012, le SIRÉ a instauré une grille tarifaire en relation avec la réglementation des transports scolaires, qui prévoit que l'accès à ce service doit être facilité pour les élèves dont les besoins en matière de déplacements sont considérés prioritaires : c'est-à-dire domiciliés à 3 km ou plus de l'établissement scolaire sauf en cas d'obligation d'emprunter un circuit reconnu dangereux.

Il y a donc lieu de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019, considérant que :

- Le STIF a déterminé le tarif des abonnements 2018/2019 comme suit :

Tarif élève éligible (à + de 3 kms ou parcours dangereux)	303,20 €
Tarif élève non éligible (à - de 3 kms)	867,20 €

- Le Conseil Départemental accorde une subvention de 195 € par élève transporté que celui-ci soit éligible ou non éligible,

Sur proposition du Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité à 11 voix pour et 1 voix contre (M. Moriceau) :

Décide d'appliquer le tarif aux usagers du service de transport scolaire pour l'année 2018/2019 comme suit :

La règle :

- Le tarif est conditionné par la distance arrêt fréquenté/établissement scolaire.
- L'arrêt fréquenté par l'élève est déterminé par la distance la plus proche de l'adresse de sa résidence.

Prix de vente du titre de transport :

- Tarif 1 : Distance de l'arrêt supérieure ou égale à 3 km ou circuit dangereux : 108,20 (Tarif du STIF subv. CD déduite)
- Tarif 2 : Distance de l'arrêt inférieur à 3km : 223,00 €

Tarif dégressif pour les fratries :

- 1er enfant : plein tarif
- 2ème enfant : 60 % du tarif applicable à l'élève
- A partir du 3ème enfant : 40 % du tarif applicable à (aux) l'élève(s)

Modalités de facturation :

Facturation de la totalité du titre de transport au mois de novembre 2018.

Tarifs applicables par arrêt :**Tarifs écoliers**

Arrêt	Distance	Tarif
Canada	4.0 km	108,20 €
Bois de l'Aulne	3.5 km	108,20 €
La Villeneuve	3.0 km	108,20 €
Chauffour (circuit dangereux)	2.5 km	108,20 €
Les Liserettes (circuit dangereux)	2.5 km	108,20 €
Velannes – Le fourneau	2.0 km	223,00 €
Velannes – Pinceloup	2.0 km	223,00 €
Velannes – Moulin à Vent	1.9 km	223,00 €
Gare SNCF	1.6 km	223,00 €

Tarifs collégiens

Arrêt	Distance	Tarif
Canada	4.0 km	108,20 €
Elisabethville – Place Mal Juin	3.5 km	108,20 €
Bois de l'Aulne	3.5 km	108,20 €
La Fontaine Lubin	3.5 km	108,20 €
La Villeneuve	3.0 km	108,20 €
Elisabethville – Bout du Monde (circuit dangereux)	2.5 km	108,20 €
Chauffour (circuit dangereux)	2.5 km	108,20 €
Les Liserettes (circuit dangereux)	2.5 km	108,20 €
Place Grimblot	2.5 km	223,00 €
Velannes – Le fourneau (circuit dangereux)	2.0 km	108,20 €
Velannes – Pinceloup (circuit dangereux)	2.0 km	108,20 €
Velannes – Moulin à Vent (circuit dangereux)	1.9 km	108,20 €
Libération	1.9 km	223,00 €
Gare SNCF (sauf extra-muros à 108,20) €	1.6 km	223,00 €
Les Ligneux	1.6 km	223,00 €
Les Biches (circuit dangereux)	1.2 km	108,20 €
Saint Martin (circuit dangereux)	0.7 km	108,20 €

Précise que : Toute inscription fera l'objet d'une facturation pour l'année complète quel que soit la date d'inscription

Questions orales

M. COUTREAU informe que de nombreux arbres sont morts sur le site des jardins familiaux suite aux inondations. Une première estimation s'élève à 1100€ pour refaire des plantations. M. COUTREAU fera une demande d'aide financière auprès de Jardinot et du SIRE.

M. MORICEAU demande qu'un courrier soit adressé à Monsieur le Maire de Mézières-sur-Seine afin de solliciter la nomination d'un membre titulaire pour siéger au SIRE pour remplacer Mme LANGLAIS, rappelant que le Conseil municipal de Mézières a décidé de laisser vacant le siège de Membre titulaire du SIRE.

Mme la Présidente informe que les renseignements relatifs à cette obligation seront demandés en Préfecture et qu'une réponse sera apportée.

SEANCE LEVEE A 20 HEURES 30